

# Notre Forêt

Revue de la  
Forêt Privée en

Régions Centre Val-de-Loire et Ile-de-France



## ■ Actualité p 2

## ■ Gestion

- 3 • Renouveau des chênaies : on sait faire mais on fait pas !
- 4 • Les drones survolent aussi la forêt
- 5 • La santé des forêts en 2014

## ■ Filière

- 6 • Le bois énergie et la gestion forestière durable certifiée PEFC
- 7 • Utilisations des différentes parties d'un chêne

## ■ Pratique

- 8 • ISF, Monichon : les engagements fiscaux sous pression
- 9 • Un Groupement Forestier : pour quoi faire ?

## ■ Information des régions p 10

## ■ Courrier des lecteurs p 11

## ■ Vos prochaines réunions p 12

## ■ Vos contacts p 12



## Renouveau des chênaies : on sait faire mais on fait pas !

Page 3



## Édito

### Renouvelons !

Que l'on parle de "gestion en bon père de famille", terme oublié, ou de gestion durable, la préoccupation première est la même depuis toujours : maintenir l'état boisé, **en bonne santé**. Mais on voit trop de parcelles vieillissantes, en attente... Elles attendent une décision qui leur éviterait un dépérissement annoncé avec le changement des conditions climatiques !

Trop peu de documents de gestion prévoient le renouvellement des parcelles (voir page 3). Problème technique ? Non. Économique ? Moins qu'avant. Surtout problème de **motivation**.

Nous savons bien que le produit financier des coupes n'a pas évolué dans la proportion des coûts de régénération ; il s'en faut de beaucoup. Mais le retour en grâce du produit-bois (énergie, construction...) amorce des hausses de prix dont il faut profiter. Et la bonne gestion d'un patrimoine ne peut s'envisager avec une **dépréciation de son capital**. Le maintien du potentiel forestier de chaque propriété passe par la régénération effective, étudiée en fonction des stations et du changement climatique.

Rappelons que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 14 octobre 2014 a créé un Fonds Stratégique pour la Forêt et le Bois, destiné à favoriser la mobilisation de la ressource et le renouvellement. Le CNPF participe activement à la définition des modalités d'utilisation de ce fonds. Il ne manquera pas de vous tenir informé par le biais de Notre Forêt.

Mais n'attendons pas le dépérissement de nos arbres. Renouvelons dès maintenant. Pour nos bois, voyons loin.

Etienne de MAGNITOT  
Président du CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF\*, établissement public au service de tous les propriétaires forestiers. Il les oriente vers une gestion durable de leurs bois et répond gratuitement à toutes leurs questions.

\* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Retrouvez tous  
ces articles sur  
[www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc)

